

Domaine : **Formation professionnelle**
Rubriquage : Actualité - Marché de la formation - Offre

Xavier de Montille prend la direction régionale du Cesi dans l'Ouest



Xavier de Montille, directeur régional du Cesi dans la région Ouest.

© Cesi

Xavier de Montille, 37 ans, vient d'être nommé directeur régional du Cesi dans la région Ouest. Il succède à Jean-Claude Charrier qui part à la retraite et qui occupait cette fonction depuis 2000, après avoir intégré le Cesi en 1985.

Xavier de Montille est diplômé de l'Ipag (école de commerce) et titulaire d'un Executive MBA d'HEC. Après un début de carrière dans les assurances, il occupe pendant neuf ans chez Avis les fonctions de directeur de la formation puis de directeur des régions du sud-ouest et Île-de-France. Il a ensuite assuré, chez les Opticiens Krys, la direction du réseau des succursales France et Antilles.

Cette nomination coïncide avec "un élargissement du périmètre géographique des directions régionales du Cesi et l'accentuation du rôle politique et stratégique de ses directeurs", précise le groupe de formation. Le Cesi est désormais organisé en sept directions régionales au lieu de neuf précédemment.

Le Cesi Ouest couvrira désormais les régions Pays-de-la-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes ainsi que le département d'Indre-et-Loire. Il déploiera les activités des trois marques du groupe sur les cinq sites où il est implanté: Cesi Entreprises (les formations interentreprises, intra-entreprise et alternance) à Nantes, Rennes, Le Mans et Angoulême, El-Cesi (l'école d'ingénieurs) à Saint-Nazaire, Le Mans et Angoulême, Exia Cesi (l'École supérieure en informatique) à Saint-Nazaire.



Contact: Imediacom, Catherine Legrand, 01 44 40 05 64,
catherine.legrand@agenceimediacom.fr

Lire aussi dans les dépêches :

- [Le Cesi célèbre ses 50 ans](#)
L'AEF du 29 septembre 2008, n° 102002

Dépêche n°108471 © Copyright L'AEF - 1998/2009 Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de l'AEF.

Accéder au site de l'AEF : <http://www.aef.info>

Mes paramètres

Ne plus recevoir de mail

Interruption provisoire

Désabonnement